

La LOB rend lisible l'action de l'Etat.

Grâce à la nouvelle Loi organique du budget de l'État (LOB) votée le 31 janvier 2019, l'action de l'État sera présentée en missions et en programmes.

La mission est l'équivalent d'un ministère au sens de la LOB, elle regroupe un ensemble de programmes concourant à la réalisation des politiques publiques définies.

Le programme traduit une politique publique déterminée relevant d'une même mission et regroupe un ensemble homogène de sous programmes et d'activités. Pour chaque programme est défini un cadre de performance englobant une stratégie, des objectifs des indicateurs de performance et des moyens budgétaires et humains .

Dans le sillage de constitution de 2014, la nouvelle LOB, "véritable constitution financière de l'Etat", place l'administration dans une logique de résultat. Les gestionnaires publics devront maintenant rendre compte d'une performance réellement réalisée au profit de la nation tunisienne.

Ce cadre de performance est formalisé dans le « projet annuel de performance » (PAP), préparé annuellement par chaque ministère, et présentés à l'Assemblée des Représentants du Peuple, par programmes, en annexe au projet de la loi des finances de l'année n+1. Le PAP exprime entre autres, l'engagement des responsables des programmes sur l'atteinte d'un niveau de performance bien défini.

Les résultats de la gestion seront évalués annuellement dans les « rapports annuels de performance » (RAP), annexés à loi de règlement. Ils rendent compte, pour chaque programme, de l'exécution des engagements pris devant l'ARP, dans les PAP, tant en termes d'exécution des crédits que des comptes-rendus en matière d'activité et de performance.